

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 novembre 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 12 novembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----05/11/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----05/11/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LABEYRIE Nicolas, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Recrutement agent pour l'élaboration du bulletin municipal

Selon le 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour l'élaboration du bulletin municipal, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire. Il précise qu'en application du 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour la période du 15 décembre 2014 au 31 janvier 2015, dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Echelon de REMUNERATION
Elaboration du bulletin municipal	Attaché	4ème

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent non titulaire

Fait à MONTREAL le 12 novembre 2014.

Gérard BEZERRA.

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 novembre 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 12 novembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----05/11/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----05/11/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LABEYRIE Nicolas, LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Recrutement agent pour l'élaboration du bulletin municipal

Selon le 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour l'élaboration du bulletin municipal, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire. Il précise qu'en application du 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour la période du 15 décembre 2014 au 31 janvier 2015, dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Echelon de REMUNERATION
Elaboration du bulletin municipal	Attaché	4ème

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent non titulaire

Fait à MONTREAL le 12 novembre 2014.